



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Session annuelle  
Rome, 29 juin-3 juillet 2020

---

|                        |                                 |
|------------------------|---------------------------------|
| Distribution: générale | Point 5 de l'ordre du jour      |
| Date: 15 juin 2020     | WFP/EB.A/2020/5-D               |
| Original: anglais      | Questions de politique générale |
|                        | Pour information                |

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## **Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)**

1. La présente note d'information fait suite à celle qui a été soumise au Conseil d'administration, sur le même sujet, à sa première session ordinaire en avril 2020<sup>1</sup>. Elle contient des renseignements supplémentaires quant à la mise en œuvre par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>2</sup>, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

### **Introduction: La réforme du système des Nations Unies pour le développement sur fond de COVID-19**

2. À l'heure où s'engage pour le système des Nations Unies la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable (ODD), la pandémie de COVID-19 constitue une première mise à l'épreuve de la réforme et montre à quel point il est important de mobiliser l'ensemble du système des Nations Unies face à l'un des plus grands défis qu'ait à affronter l'humanité depuis plusieurs générations. Grâce aux efforts déployés partout dans le monde par son personnel, qui applique déjà les nouveaux cadres définis pour la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le PAM a rapidement renforcé ses dispositifs d'intervention humanitaire pour réagir face à des problèmes pressants en matière de sécurité alimentaire et fournir des services communs au système des

---

<sup>1</sup> WFP/EB.1/2020/4-B.

<sup>2</sup> Résolution 72/279 de l'Assemblée générale (31 mai 2018): Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/RES/72/279; <https://undocs.org/fr/a/res/72/279>).

---

#### **Coordonnateurs responsables:**

M. A. Abdulla  
Directeur exécutif adjoint  
tél.: 066513-2401

Mme C. Ushiyama  
Directrice  
Division chargée des interactions avec le système des Nations Unies  
et de la collaboration multilatérale  
courriel: [coco.ushiyama@wfp.org](mailto:coco.ushiyama@wfp.org)

Nations Unies, tout en diversifiant son offre de programmes pour contribuer à l'atténuation des répercussions socioéconomiques de la pandémie.

3. On considère au PAM que ces répercussions pourraient être bien plus dévastatrices que la maladie elle-même, ce qui est extrêmement préoccupant. Avant même que l'épidémie ne se déclenche, il avait été estimé que 135 millions de personnes dans le monde souffriraient d'insécurité alimentaire aiguë; d'après les premières estimations réalisées par le PAM, 130 millions d'autres personnes pourraient se trouver à leur tour dans cette situation en raison de la COVID-19 – projection qui, si elle se concrétisait, porterait à 265 millions le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë à la fin de 2020.
4. L'action que doit mener le système des Nations Unies pour le développement pour répondre aux besoins découlant de la COVID-19 au niveau des pays est exposée dans le document-cadre des Nations Unies pour des mesures socioéconomiques immédiates face à la COVID-19, publié en avril<sup>3</sup>. En complément des interventions d'urgence sanitaires et humanitaires déjà en cours, on y examine les répercussions socioéconomiques de la COVID-19 et on y envisage le relèvement sur la base de cinq piliers: protection des services et des systèmes de santé; protection sociale et services de base; protection des emplois, des petites et moyennes entreprises et des travailleurs du secteur informel; réponse macroéconomique et collaboration multilatérale; cohésion sociale et résilience des communautés. Le PAM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sont les coauteurs de la section du document-cadre consacrée aux services de base et à la protection sociale, tous deux faisant autorité dans ces domaines essentiels. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sert de référence et de guide pour le document-cadre – l'objectif consistant à "ne laisser personne de côté" y occupe une place centrale; quant à la durabilité environnementale et à l'égalité des sexes, elles y sont présentées comme deux exigences fondamentales pour "reconstruire en mieux", dans l'optique des cinq piliers susmentionnés.
5. Outre qu'il joue un rôle de premier plan dans le cadre de l'intervention humanitaire immédiate menée à l'échelle mondiale, le PAM aide les gouvernements à adapter, élaborer ou mettre en œuvre des initiatives en matière d'assistance sociale sur fond de COVID-19, qui viennent renforcer les systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs. Le PAM s'appuie pour ce faire sur plusieurs décennies d'expérience de la programmation axée sur les filets de sécurité en temps de crise, ainsi que sur ses compétences techniques en matière d'analyse, d'évaluation préalable, d'élaboration de programmes, de mise en œuvre de systèmes de distribution de vivres et de transferts de type monétaire, mais aussi d'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées.
6. Le PAM aide également les gouvernements à adapter les services de base (services essentiels en matière de nutrition, services dispensés en milieu scolaire, protection des femmes et des enfants, valorisation du capital humain et facilitation du relèvement). La réforme du système des Nations Unies pour le développement est l'occasion pour l'ensemble de ses composantes de mener des activités conjointes en coopération plus étroite. La crise mondiale actuelle, de portée considérable, a donné un nouvel élan au

---

<sup>3</sup> Le document-cadre en question (disponible en anglais uniquement à l'adresse suivante: <https://unsdg.un.org/sites/default/files/2020-04/UN-framework-for-the-immediate-socio-economic-response-to-COVID-19.pdf>) est l'expression de l'un des trois axes essentiels des interventions des Nations Unies, les autres étant la riposte sanitaire menée sous la conduite de l'Organisation mondiale de la Santé (disponible en anglais uniquement à l'adresse suivante: <https://www.who.int/health-cluster/news-and-events/news/COVID19/en/>) et les activités détaillées dans le plan d'intervention humanitaire à l'échelle mondiale sur la COVID-19 (disponible en anglais uniquement à l'adresse suivante: [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/global\\_humanitarian\\_response\\_plan\\_COVID-19\\_.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/global_humanitarian_response_plan_COVID-19_.pdf)).

partenariat entre organismes des Nations Unies au service de l'action, comme en témoignent les réalisations suivantes:

- a) face à la COVID-19, le PAM et l'UNICEF ont transposé à plus grande échelle leur partenariat en matière de santé et de nutrition en milieu scolaire, pour cibler 10 millions d'enfants parmi les plus vulnérables dans 30 des pays les plus fragiles;
  - b) en raison de la COVID-19, de plus en plus de gouvernements adoptent des mesures de protection sociale axées sur l'assistance sociale et les transferts de type monétaire, comme c'est le cas dans la région du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord, de l'Europe orientale et de l'Asie centrale, où le PAM apporte un appui technique, financier et opérationnel à la planification et à la mise en œuvre de mesures de protection sociale en Arménie, en Égypte, dans l'État de Palestine, en Iraq, en Jordanie, au Kirghizistan, au Liban, en Libye, en République arabe syrienne, au Soudan, au Tadjikistan, en Tunisie et en Turquie;
  - c) en Afrique australe, l'UNICEF et le PAM ont constitué un groupe de travail régional sur la protection sociale, qui servira de relais pour la mise en commun des connaissances et la coordination;
  - d) le PAM, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont travaillé avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Pacte mondial, l'Organisation internationale pour les migrations, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la Fondation des Nations Unies à l'élaboration d'un guide destiné à aider le secteur privé à prendre part à la riposte à la COVID-19.
7. La pandémie rend plus nécessaire que jamais l'obtention par le PAM de résultats sur le terrain. Les membres de la communauté internationale partagent un même objectif, à savoir surmonter ce défi sanitaire tout en œuvrant à l'édification d'un monde plus inclusif qui ne laisse personne de côté. Face à la pandémie, les entités des Nations Unies redoublent d'efforts pour agir conjointement et des interventions plus concertées se dessinent. Il faut toutefois veiller à ce que ce souci d'intégration ne conduise pas à l'apparition de nouveaux processus et strates de bureaucratie pesants, ni à l'adoption de solutions "passe-partout"; sur le terrain, en effet, il faut s'adapter avec souplesse à des conditions extrêmement fluctuantes et tirer parti des mécanismes et des compétences spécialisées dont le PAM et ses partenaires disposent déjà, de sorte que leurs atouts respectifs puissent être mis à profit de manière complémentaire.

## **Dernières étapes de la réforme du système des Nations Unies pour le développement**

8. En mai 2020, le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a tenu son débat annuel consacré aux activités opérationnelles de développement, rencontre qui s'est pour la première fois déroulée en mode virtuel; il s'agissait là du deuxième débat de ce type depuis que la réforme du système des Nations Unies pour le développement a débuté, et du dernier avant la mise au point du prochain examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.
9. Dans le rapport qu'il a adressé au Conseil économique et social préalablement à ce débat, le Secrétaire général de l'ONU a exposé des propositions relatives à l'examen régional et à l'examen des bureaux multipays, deux volets essentiels de la réforme du système des

Nations Unies pour le développement dont la mise en œuvre n'a pas encore été engagée<sup>4</sup>. Si elles sont adoptées, l'action menée au niveau régional le sera de façon plus homogène et l'appui fourni aux pays par le système des Nations Unies sera renforcé grâce aux dispositions relatives aux bureaux multipays. Les équipes régionales du PAM, sous l'autorité des directeurs régionaux, travaillent avec les autres entités des groupes régionaux des Nations Unies pour le développement durable et avec les commissions régionales des Nations Unies pour donner suite aux propositions du Secrétaire général. Au cœur de celles-ci figure l'instauration de plateformes de collaboration régionale et de coalitions thématiques spécifiques à chaque région, avec pour objectif de faire un meilleur usage des compétences spécialisées dont les entités régionales des Nations Unies sont dotées. À l'issue du débat consacré aux activités opérationnelles de développement, mais avant que le prochain examen quadriennal complet soit formulé, il est prévu que le Groupe des 77 et la Chine soumettent au Conseil économique et social un projet de résolution – dont la portée se voudra modeste – au sujet des propositions du Secrétaire général concernant l'examen régional et l'examen des bureaux multipays.

10. Si le projet de résolution en question va dans le sens des propositions du Secrétaire général, l'étape clé suivante sera la conception des composantes régionale et mondiale du cadre de gestion et de responsabilité. Le Secrétaire général a également annoncé qu'il était prévu d'examiner la composante nationale provisoire du cadre. La mise au point de ces trois composantes devrait être achevée à la fin de 2020 et le système des Nations Unies pour le développement aura ainsi apporté la dernière touche au cadre de gestion et de responsabilité. Le PAM participera à ce processus pour veiller au respect des principes de cohérence, de maîtrise collective et de responsabilité mutuelle au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. C'est sur fond de COVID-19 que la réforme du système des Nations Unies pour le développement connaît son "baptême du feu", et cela offre l'occasion de commencer à revoir certaines des caractéristiques provisoires des nouveaux outils et politiques formulés, afin de comprendre comment on pourrait les perfectionner de manière à les rendre encore plus utiles aux gouvernements et au système des Nations Unies pour le développement tandis qu'ils s'efforcent d'atteindre les ODD.

## **Renforcer l'appui fourni par le système des Nations Unies en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030 au niveau des pays**

11. Au cours du deuxième trimestre de 2020, les entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont révisé et simplifié sept documents techniques<sup>5</sup> destinés à guider la mise en place progressive du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après le "plan-cadre de coopération"). Le PAM a apporté sa contribution à la dernière session des consultations visant à combiner les sept documents en un ensemble de directives adaptées aux besoins des professionnels sur le terrain. Ces directives ont été approuvées par les chefs de secrétariat des organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable le 13 mai 2020. En juin 2020, le Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD) devrait afficher les directives approuvées sur une plateforme en ligne d'utilisation facile, qui proposera aussi

---

<sup>4</sup> Conseil économique et social. 2020. Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (<https://undocs.org/fr/a/75/79>).

<sup>5</sup> Il s'agit des principes directeurs qui sous-tendent les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable; la configuration des équipes de pays des Nations Unies; le financement des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et celui du Programme 2030; la transformation économique; l'élaboration et la gestion des programmes; l'analyse commune de pays des Nations Unies; la collaboration en faveur du développement, de l'action humanitaire et de la paix.

- des modules de formation accessibles à l'ensemble du personnel des organismes des Nations Unies. Les directives seront réexaminées en 2021 à la lumière de l'expérience acquise pendant la phase pilote, en tenant compte de la nature transitionnelle du processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement. En fonction de l'évolution des directives de portée mondiale, le PAM continuera d'adapter ses propres orientations internes préliminaires destinées aux bureaux de pays; il continuera aussi d'appuyer ces bureaux, par l'intermédiaire du service d'assistance de sa Division des programmes – action humanitaire et développement.
12. Bien que la COVID-19 exerce une pression supplémentaire sur les équipes de pays des Nations Unies, la mise en place progressive de la nouvelle analyse commune de pays et du nouveau plan-cadre de coopération devrait se poursuivre partout où ce sera possible. Mettant à profit les réformes déjà menées pour transformer le système des Nations Unies pour le développement, toutes les entités des Nations Unies sont déterminées à exploiter au mieux leurs atouts aux niveaux mondial, régional et local, en ciblant les pays, les groupes de population et les personnes les plus vulnérables, susceptibles d'être oubliés en raison de la pandémie. Au cours de la phase initiale de la riposte, les équipes de pays des Nations Unies se sont principalement inspirées du document-cadre des Nations Unies pour des mesures socioéconomiques immédiates face à la COVID-19 pour élaborer leurs propres interventions socioéconomiques au niveau des pays. L'adoption de nouveaux cadres et outils pendant une crise de portée mondiale exige souplesse et rapidité: il faut adapter les fonctions associées à l'analyse, à la planification et à la programmation et procéder en premier lieu – et rapidement – à une analyse d'impact socioéconomique. Celle-ci constitue la première étape d'une actualisation de portée plus vaste des analyses communes de pays, à laquelle il sera procédé d'ici à la fin de 2020 – le plus fort de la crise devrait alors s'être estompé et les répercussions de la COVID-19 sur la trajectoire de développement de chaque pays devraient être plus visibles.
  13. Pour déterminer quels ajustements il convenait d'apporter aux programmes compte tenu de la crise déclenchée par la pandémie, les équipes de pays des Nations Unies ont procédé à une évaluation rapide de l'importance des programmes et défini de nouvelles priorités au moment de l'adoption du document-cadre des Nations Unies pour les mesures socioéconomiques à prendre face à la COVID-19. Les plans de travail conjoints associés aux plans-cadres de coopération [ou aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), selon le cas] sont actuellement réexaminés avec pour objectif de recenser les lacunes, les chevauchements et les synergies de sorte que les activités qui seront menées par les diverses entités des Nations Unies le soient en parfaite coordination. Il faudra modifier les échéances fixées pour l'établissement de certains plans-cadres de coopération, en particulier ceux qui doivent s'inscrire dans le cycle de programme de 2021. Il sera également possible d'allonger la durée des cycles de PNUAD existants, ce qui retardera d'autant le début de l'exécution des plans-cadres de coopération. Le BCAD a conseillé aux membres des équipes de pays des Nations Unies d'envisager de demander que la présentation des descriptifs de programme de pays propres à chaque organisme soit repoussée à une réunion ultérieure de leurs organes directeurs respectifs, en 2021. Au moins deux bureaux de pays du PAM (Bangladesh et Cameroun) ont suivi ce conseil et repoussé la présentation de leur plan stratégique de pays de deuxième génération de la deuxième session ordinaire de 2020 à la deuxième session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration.
  14. L'une des principales vocations du Fonds commun pour la réalisation des ODD est d'accélérer celle-ci en favorisant la mise en œuvre d'activités conjointes menées à cette fin. À la suite d'un premier appel à propositions en 2019, un deuxième appel (centré sur les modèles de financement du développement) lancé sous l'égide du Fonds s'est récemment

achevé. Le PAM participe à 25 programmes conjoints<sup>6</sup>. Le Fonds procède actuellement à des évaluations techniques et à des activités liées à l'assurance qualité en ce qui concerne les programmes conjoints prioritaires. Compte tenu de la pandémie et des besoins sans précédent qu'elle suscite, l'option consistant à réaffecter jusqu'à 20 pour cent des allocations relevant du premier appel, qui était centré sur la protection sociale, a été approuvée par le Fonds pour rendre possible la mise en œuvre plus rapide d'activités liées à la COVID-19. Le PAM est concerné par les plans de réaffectation soumis par les équipes de pays des Nations Unies pour la Barbade, l'Indonésie, Madagascar et la Mauritanie.

## **Soutenir le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies**

15. Une enquête interne menée au début de 2020 auprès des directeurs de pays du PAM a fait apparaître que, selon une majorité d'entre eux, il était trop tôt pour déterminer si les coordonnateurs résidents dotés d'une autorité renforcée étaient en mesure d'apporter des modifications en profondeur à la conduite de l'action menée par les équipes de pays des Nations Unies. Dans certaines zones, la lenteur du recrutement à des postes de coordonnateur résident vacants constituait un obstacle et près de 66 pour cent des directeurs de pays ont déclaré avoir fait office de coordonnateur résident par intérim en 2019, 42 pour cent d'entre eux ayant ajouté avoir exercé cette fonction pendant plus de 15 jours. Compte tenu des contraintes de gestion et d'organisation qui vont de pair avec la direction d'opérations de pays du PAM, le fait d'agir en qualité de coordonnateur résident pendant des périodes prolongées constitue un lourd fardeau pour les directeurs de pays.
16. On trouvera ci-après un récapitulatif de certaines autres observations recueillies auprès des responsables du PAM sur le terrain au sujet du système réformé des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies.

### **Atouts**

- On constate l'adoption d'une approche plus inclusive dans les documents de planification ou d'analyse, comme les analyses communes de pays, les plans-cadres de coopération et les stratégies relatives aux modalités de fonctionnement.
- Le nouveau système suscite un regain d'engagement et d'esprit d'équipe.
- Le principe de responsabilité mutuelle est appliqué par les coordonnateurs résidents, qui partagent la maîtrise des activités menées, une moindre attention étant accordée à la filière hiérarchique, d'où des changements positifs dans la dynamique qui anime les équipes de pays des Nations Unies.

### **Incidence limitée**

- Dans les opérations menées en réponse à des situations d'urgence humanitaire à grande échelle, on s'attache moins aux priorités en matière de développement, de sorte que le nouveau système des coordonnateurs résidents n'a qu'une incidence limitée.

### **Problèmes rencontrés**

- Il est arrivé que des modifications d'importance apportées aux politiques ou aux orientations communiquées par le Secrétariat de l'ONU aux coordonnateurs résidents n'aient pas été notifiées aux équipes de pays des Nations Unies dans une optique stratégique – en particulier lorsque l'effectif du bureau d'un coordonnateur résident n'était pas au complet.

---

<sup>6</sup> Sur les 25 programmes conjoints soumis, 56 pour cent concernent l'Afrique, 24 pour cent l'Amérique latine et les Caraïbes, 8 pour cent l'Asie et le Pacifique, 8 pour cent les États arabes et 4 pour cent l'Europe et l'Asie centrale.

- Il faut du temps pour que les coordonnateurs résidents nouvellement nommés établissent des relations avec les gouvernements et les ministères, ce qui a retardé la concrétisation de certains éléments de la valeur ajoutée stratégique qui était attendue de coordonnateurs résidents dotés de nouvelles attributions.
17. Comme le veut la structure de financement du système des coordonnateurs résidents, le PAM continue de prélever une redevance de 1 pour cent au titre de la coordination. À la mi-2020, il avait ainsi transféré sur le fonds d'affectation spéciale du système des coordonnateurs résidents un montant de 50 000 dollars É.-U. issu de cette redevance<sup>7</sup>. Dans la plupart des cas, les donateurs choisissent d'allouer 1 pour cent du montant de leurs contributions globales, plutôt que de majorer celui-ci de 1 pour cent, ce qui réduit d'autant le montant versé directement aux programmes. Le PAM a également versé la quote-part pour 2020 (soit 2,9 millions de dollars) dont il doit s'acquitter au titre du partage des coûts afférents au système des coordonnateurs résidents par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable; il a alloué à ce titre 5,8 millions de dollars au total depuis 2019.
  18. Une enquête interne du PAM a fait apparaître que 54 pour cent des bureaux de pays avaient apporté un appui aux coordonnateurs résidents en 2019, au moyen – entre autres – de contributions en nature, d'un détachement de personnel, du versement d'espèces ou d'autres mécanismes. Parmi les exemples d'autres méthodes de partage des coûts, on peut citer la formation en lien avec les ODD dispensée à l'intention de gouvernements, la mise en commun d'activités de communication ou la contribution à des manifestations organisées conjointement par plusieurs entités des Nations Unies.
  19. En coordination avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le Secrétariat de l'ONU réexaminera cet été la formule du partage des coûts. Depuis 2014, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable assure la mise en œuvre d'un accord de partage des coûts à l'échelle du système, à l'appui du système des coordonnateurs résidents<sup>8</sup>.
  20. La réalisation des ODD constitue un objectif commun vers lequel il est urgent de progresser, aussi le Pacte de financement contribue-t-il à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Un rapport figure en annexe à la présente note d'information, qui fait le point sur l'état actuel des indicateurs associés au Pacte de financement. Étant donné que la récession économique mondiale provoquée par la pandémie aura des répercussions tant sur les pays riches que sur les pays pauvres et que, dans le même temps, les besoins vont s'accroître, il deviendra de plus en plus crucial de trouver comment étayer plus solidement l'appui apporté aux plus vulnérables au moyen des ressources existantes.

## Promouvoir des modalités de fonctionnement communes

21. Ces deux dernières années, en leur qualité de co-présidents du Groupe chargé du suivi des résultats stratégiques des innovations institutionnelles, le Directeur exécutif du PAM et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés – avec l'UNICEF, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres entités des Nations Unies – ont jeté les bases d'un système des Nations Unies pour le développement plus efficace et plus efficient. Le mandat de deux ans du Directeur exécutif et du Haut-Commissaire pour les réfugiés à la tête du Groupe chargé du suivi des résultats stratégiques des innovations institutionnelles arrive à son terme en juin 2020; c'est donc au BCAD que les dispositions

---

<sup>7</sup> On trouvera des données relatives au Fonds d'affectation spéciale du système des coordonnateurs résidents à l'adresse suivante: <https://unsdg.un.org/SPTF> (en anglais uniquement).

<sup>8</sup> La part de chaque entité est calculée selon une formule en trois volets, qui n'a pas changé depuis que le montant global de la contribution au partage des coûts a été doublé en 2019, à la demande de l'Assemblée générale. Celle-ci a approuvé la formule existante pour la période couvrant la mise en place initiale du nouveau système des coordonnateurs résidents jusqu'à ce qu'un examen complet du système et de son modèle de financement soit mené en 2021.

- issues de ce processus seront désormais notifiées, pour communication à l'ensemble des équipes de pays des Nations Unies sous l'autorité des coordonnateurs résidents.
22. Grâce à la diligence de l'équipe de projets interorganisations relevant du Groupe chargé du suivi des résultats stratégiques des innovations institutionnelles, les objectifs portant sur l'efficacité de la réforme ont été arrêtés ou sont sur le point de l'être, comme suit:
- a) Trois principes ont été définis, qui reposent sur le concept d'adhésion facultative, propre à fédérer les entités des Nations Unies. Le Comité de haut niveau sur la gestion travaille actuellement à la mise en place des vecteurs d'efficacité appropriés.
  - b) Le PAM et 19 autres entités des Nations Unies ont adhéré à la déclaration de reconnaissance mutuelle, ce qui contribuera au succès des activités menées en lien avec la COVID-19, notamment en matière d'achats.
  - c) Le PAM et le HCR sont convenus d'un dispositif destiné à faciliter l'application des principes de satisfaction des clients, de calcul des coûts et de tarification, dont la teneur est actuellement communiquée aux responsables des autres organismes des Nations Unies pour qu'ils puissent y adhérer à leur tour, le cas échéant.
  - d) Les travaux portant sur la stratégie relative aux modalités de fonctionnement et sur la communication des coûts ont été achevés avec succès et leurs conclusions ont été communiquées au BCAD. La mise en œuvre de la stratégie relative aux modalités de fonctionnement a débuté dans plus de 90 bureaux de pays, répartis dans le monde entier. La COVID-19 a entravé l'adoption de la stratégie cette année, mais le BCAD ne doute pas que la cible visée, à savoir l'adhésion de 100 pour cent des bureaux de pays, pourra être atteinte d'ici à la fin de 2021.
  - e) Un recueil d'instructions relatives aux modalités de fonctionnement communes a été approuvé mais il n'a pas encore été possible de le mettre à l'épreuve du terrain en raison de la pandémie. Le BCAD a proposé que l'expérimentation débute plus tard en 2020, mais le PAM a prévenu que tout dépendrait des répercussions de la COVID-19.
  - f) Les travaux consacrés aux locaux communs sont désormais exécutés par l'équipe spéciale interinstitutions sur les locaux communs, dont le PAM est un membre actif. Il faudra les poursuivre de manière à progresser rapidement vers l'objectif fixé, à savoir que 50 pour cent des locaux des Nations Unies soient communs d'ici à 2021.
  - g) Pour ce qui est des services partagés, une enquête a été menée auprès des entités des Nations Unies pour définir les contours de l'offre et de la demande actuelles et futures s'agissant de services des Nations Unies dans des domaines tels que l'administration, les systèmes informatiques et les ressources humaines, qui pourraient être assurés par les équipes de pays des Nations Unies ou depuis des sites délocalisés.
23. Au début de 2020, le Groupe chargé du suivi des résultats stratégiques des innovations institutionnelles a transféré au HCR et au PAM la responsabilité de l'axe de travail portant sur les services communs afférents au parc de véhicules, car les deux entités disposaient déjà de centres de services pour leurs parcs de véhicules respectifs. Elles travaillent actuellement à la définition d'un dispositif de mobilité pour le système des Nations Unies, avec pour objectif de veiller à ce que tous les organismes du système présents sur certains sites aient accès – s'ils adhèrent à cette approche – à des services de mise à disposition de véhicules et de mobilité efficaces, qui présentent un bilan probant en matière de réduction continue des coûts associés à la mobilité.
24. La réforme a également encouragé une plus grande collaboration entre organismes, avec pour objectif l'obtention de gains d'efficacité au moyen d'initiatives telles que le développement de la plateforme de réservation humanitaire du PAM, guichet unique pour la réservation d'hébergements, de services médicaux et, de plus en plus souvent, de



voyages. La plateforme est dotée d'une application mobile, qui assure la gestion de plus de 250 000 réservations par an et qui a transformé les modalités de prestation de services sur le terrain pour le personnel humanitaire en déplacement, puisqu'elle rend possibles les réservations pendant un déplacement, le partage d'informations locales à l'échelle mondiale et la communication instantanée par les utilisateurs de commentaires en retour. Chaque jour, plus de 1 000 membres du personnel d'organismes des Nations Unies utilisent le centre de services mondial de la plateforme, d'où des gains d'efficacité notables, notamment en termes de temps, grâce à l'automatisation.

25. D'autres innovations, fruits de l'action menée par le Groupe chargé du suivi des résultats stratégiques des innovations institutionnelles, conduisent à des changements notables des modes de travail du PAM. En Afrique de l'Est, par exemple, une plateforme d'échange de services humanitaires a été mise en service par le PAM au niveau national, puis est devenue opérationnelle à l'échelle mondiale en réponse à la pandémie de COVID-19; elle propose des services de transport de fret pour les activités liées à la COVID-19, mis gratuitement à la disposition des usagers. À l'heure actuelle, ce projet appuie plus de 90 partenaires, notamment des entités des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, nationales et internationales, et des entités de la société civile. La plateforme d'échange de services humanitaires est un outil numérique de pointe qui permet à des utilisateurs externes de solliciter des services liés à la chaîne d'approvisionnement qui sont fournis par le PAM. Elle se présente sous la forme d'un guichet unique pour la prestation de services du PAM, tant au niveau national (logistique en aval) qu'en amont, au bénéfice des organisations humanitaires qui participent aux activités menées pour faire face à la COVID-19. La plateforme d'échange intègre harmonieusement toutes les phases de la prestation de services liés à la chaîne d'approvisionnement, qui ont été uniformisées, selon des modalités de fonctionnement numériques.
26. De manière plus générale, le centre mondial de services liés à la chaîne d'approvisionnement, qui a été établi pour les activités menées face à la COVID-19, donne au PAM une vision plus claire de l'ensemble des mouvements qui adviennent à l'intérieur de la chaîne d'approvisionnement ainsi que des demandes émanant de partenaires du monde entier, d'où une gestion plus efficace des opérations et des flux d'information. L'action menée face à la COVID-19 est la traduction de l'intensification des efforts déployés pour parvenir à l'unité à l'échelle du système des Nations Unies. Ces efforts prennent diverses formes: regroupement des demandes émanant de divers portails (par exemple, le portail des partenaires de l'OMS); instauration de collectifs multi-organisations pour procéder aux achats nécessaires aux interventions; mise en place de services logistiques communs (par l'entremise de la plateforme d'échange de services d'urgence); organisation en commun du transport de passagers et d'évacuations sanitaires.

## **Collaborer avec les États membres par l'entremise des conseils d'administration**

27. Le Conseil d'administration du PAM a œuvré de concert avec les conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, conformément à la décision unanimement adoptée à sa session annuelle de 2019 sur l'application de méthodes de travail communes, mais seulement lorsque cela est réalisable et pertinent pour le PAM. À l'heure actuelle, cette collaboration porte notamment sur l'établissement de l'ordre du jour de la réunion annuelle conjointe des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, où aucune décision ne peut être prise, ainsi que des modalités de la participation à cette réunion; par ailleurs, le Président du Conseil d'administration s'entretient régulièrement avec les autres présidents, notamment avec la Vice-Secrétaire générale. Parallèlement, la Secrétaire du Conseil d'administration continue de participer à

l'ensemble des délibérations impliquant le Secrétariat et concernant les méthodes de travail, et diffuse largement les informations relatives aux pratiques du Conseil d'administration du PAM lorsque cela est utile à des fins de comparaison.

### **Conclusions et étapes suivantes**

28. À l'orée de la Décennie d'action pour la réalisation des ODD et lorsque le monde finira par se relever et se reconstruire à la suite de la pandémie de COVID-19, le nouvel examen quadriennal complet contribuera de façon cruciale à mettre les organismes des Nations Unies en position de faire face aux besoins monumentaux suscités par tous les aspects de la pandémie. Les nouvelles modalités de travail contraignent nombre d'employés de ces organismes à utiliser des outils numériques; il faut poursuivre sur cette voie, notamment en développant l'accès au numérique et l'économie numérique et en exploitant mieux les données dont on dispose. L'ONU et le secteur privé doivent aussi intensifier leur collaboration et multiplier les synergies.
29. Le PAM est résolu à agir de manière efficace sur le plan humanitaire tout en préservant les avancées cruciales enregistrées sur la voie de la réalisation des ODD. Ainsi, lorsque le monde commencera à se relever, il le fera en tirant profit des enseignements du passé et en prenant acte du fait que la reconstruction dans l'optique d'un avenir meilleur est à sa portée s'il continue d'opérer les changements systémiques et structurels nécessaires pour que les ODD soient atteints à l'échéance fixée.

## ANNEXE

## Mise à jour relative aux engagements du PAM au titre du Pacte de financement

| ENGAGEMENTS RELATIFS AUX ÉTATS MEMBRES   |  |  |   |   |  |
|--|--|--|---|---|--|
| Engagement pertinent   | Indicateurs propres aux entités  | Références et cibles figurant dans le Pacte de financement | Références du PAM pour 2018   | Données du PAM pour 2019  | Données du PAM à la date de juin 2020  |
| <b>Adapter le financement aux besoins des entités</b>                                  |  |  |   |   |  |
| 1. Accroître les ressources de base du système des Nations Unies pour le développement | Part des ressources de base dans les contributions volontaires destinées à financer des activités liées au développement   | Référence 2017: 19,4 pour cent<br>Cible 2023: 30 pour cent | Financement de base du PAM dans le montant global des recettes: 2018 = 6 pour cent (Les données comprennent tous les financements du PAM, que ce soit à des fins humanitaires ou de développement). | Financement de base du PAM dans le montant global des recettes: 2019 = 5 pour cent (Les données comprennent tous les financements du PAM, que ce soit à des fins humanitaires ou de développement). | Financement de base du PAM dans le montant global des recettes: 2020 = 10 pour cent (Les données comprennent tous les financements du PAM, que ce soit à des fins humanitaires ou de développement). |
|  | Part des ressources de base dans le financement des activités liées au développement (contributions statutaires comprises) | Référence 2017: 27 pour cent<br>Cible 2023: 30 pour cent   | Le PAM ne reçoit aucune contribution statutaire.  | Le PAM ne reçoit aucune contribution statutaire.  | Le PAM ne reçoit aucune contribution statutaire.   |

| <b>ENGAGEMENTS RELATIFS AUX ÉTATS MEMBRES</b>   |  |   |  |  |  |
|---|--|---|--|--|--|
| <b>Engagement pertinent</b>   | <b>Indicateurs propres aux entités</b>   | <b>Références et cibles figurant dans le Pacte de financement</b> | <b>Références du PAM pour 2018</b>   | <b>Données du PAM pour 2019</b>  | <b>Données du PAM à la date de juin 2020</b>   |
| 2. Doubler la part des contributions aux ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui est financée par des fonds de financement commun et des fonds thématiques | Pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui sont financées par des fonds de financement commun interinstitutions                        | Référence 2017: 5 pour cent<br>Cible 2023: 10 pour cent           | Part des ressources du PAM autres que les ressources de base qui sont financées par des fonds de financement commun interinstitutions: 2018 = 3,5 pour cent (Les données comprennent tous les financements du PAM, que ce soit à des fins humanitaires ou de développement). | Part des ressources du PAM autres que les ressources de base qui sont financées par des fonds de financement commun interinstitutions: 2019 = 3,2 pour cent (Les données comprennent tous les financements du PAM, que ce soit à des fins humanitaires ou de développement). | Part des ressources du PAM autres que les ressources de base qui sont financées par des fonds de financement commun interinstitutions: 2020 = 5,6 pour cent (Les données comprennent tous les financements du PAM, que ce soit à des fins humanitaires ou de développement). |
|   | Pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui sont financées par des fonds thématiques propres aux institutions                           | Référence 2017: 3 pour cent<br>Cible 2023: 6 pour cent            | Le PAM ne dispose d'aucun instrument de financement thématique.  | Le PAM ne dispose d'aucun instrument de financement thématique.  | Le PAM ne dispose d'aucun instrument de financement thématique.  |
| <b>Garantir la stabilité</b>  |  |   |  |  |  |
| 3. Diversifier les sources de financement du système des Nations Unies pour le développement  | Nombre d'entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui affichent un accroissement annuel du nombre de donateurs versant des contributions volontaires aux ressources de base | Référence 2017: 66 pour cent<br>Cible 2023: 100 pour cent         | Nombre de partenaires gouvernementaux versant des contributions aux ressources de base: 2018 = 36 pour cent  | Nombre de partenaires gouvernementaux versant des contributions aux ressources de base: 2019 = 40 pour cent  | Nombre de partenaires gouvernementaux versant des contributions aux ressources de base: 2020 = 32 pour cent  |

| <b>ENGAGEMENTS RELATIFS AUX ÉTATS MEMBRES</b>  |  |   |   |   |  |
|--|--|---|---|---|--|
| <b>Engagement pertinent</b>  | <b>Indicateurs propres aux entités</b>   | <b>Références et cibles figurant dans le Pacte de financement</b>                         | <b>Références du PAM pour 2018</b>  | <b>Données du PAM pour 2019</b>   | <b>Données du PAM à la date de juin 2020</b>   |
|  | Nombre d'États membres qui versent des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions et aux fonds thématiques propres aux institutions | Référence 2017: 59 pour cent et 27 pour cent<br>Cible 2023: 100 pour cent et 50 pour cent | Le PAM ne gère pas de fonds de financement commun et ne dispose d'aucun instrument de financement thématique.   | Le PAM ne gère pas de fonds de financement commun et ne dispose d'aucun instrument de financement thématique.   | Le PAM ne gère pas de fonds de financement commun et ne dispose d'aucun instrument de financement thématique.  |
| 4. Assurer un financement prévisible pour répondre aux besoins particuliers des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui sont énoncés dans les plans stratégiques des entités membres, et aux besoins de financement du PNUAD au niveau national | Déficits de financement observés dans les cadres de financement des plans stratégiques du Groupe des Nations Unies pour le développement durable         | Référence (2018): à déterminer<br>Cible (2021): à déterminer                              | En 2018, le PAM a reçu 7,3 milliards de dollars par rapport à des besoins dont le montant total s'élevait à 10,5 milliards de dollars, soit 70 pour cent. | En 2019, le PAM a reçu 8,1 milliards de dollars par rapport à des besoins dont le montant total s'élevait à 12,6 milliards de dollars, soit 64 pour cent. | En 2020, au moment de l'établissement de la présente note d'information, le PAM avait reçu 4 milliards de dollars par rapport à des besoins chiffrés à 10,6 milliards de dollars, soit 38 pour cent. |

| <b>ENGAGEMENTS RELATIFS AUX ÉTATS MEMBRES</b>  |   |  |   |  |   |
|--|---|--|---|--|---|
| <b>Engagement pertinent</b>  | <b>Indicateurs propres aux entités</b>  | <b>Références et cibles figurant dans le Pacte de financement</b>    | <b>Références du PAM pour 2018</b>  | <b>Données du PAM pour 2019</b>  | <b>Données du PAM à la date de juin 2020</b>  |
|  | Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui disent recevoir au moins 50 pour cent de leurs contributions dans le cadre d'engagements pluriannuels | Référence 2017: 12/25 ou 48 pour cent<br>Cible 2023: 100 pour cent   | Pourcentage des recettes du PAM en 2018 qui sont pluriannuelles: 14 pour cent<br>Pourcentage des recettes du PAM en 2018 d'une durée supérieure à un an: 76,8 pour cent       | Pourcentage des recettes du PAM en 2019 qui sont pluriannuelles: 17 pour cent<br>Pourcentage des recettes du PAM en 2019 d'une durée supérieure à un an: 74,9 pour cent      | Pourcentage des recettes du PAM en 2020 qui sont pluriannuelles: 23 pour cent<br>Pourcentage des recettes du PAM d'une durée supérieure à un an: 62 pour cent                               |
| <b>Favoriser la cohérence et l'efficacité</b>  |   |  |   |  |   |
| 7. Appliquer pleinement les taux de recouvrement des dépenses approuvés par les organes directeurs | Nombre moyen de dérogations à l'application du taux de recouvrement des dépenses accordées par entité du système des Nations Unies pour le développement et par an                | Référence 2017: à confirmer<br>Cible (à partir de 2019): 0 pour cent | Nombre de dérogations à l'application du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects accordées par le PAM en 2018: 28, pour un montant total de 1,03 million de dollars. | Nombre de dérogations à l'application du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects accordées par le PAM en 2019: 20, pour un montant total de 0,9 million de dollars. | Nombre de dérogations à l'application du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects accordées par le PAM pour l'heure en 2020: deux, pour un montant total de 0,6 million de dollars. |

| ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE           |  |  |  |  |   |
|--|--|--|--|--|---|
| Engagement pertinent   | Indicateurs propres aux entités  | Références et cibles figurant dans le Pacte de financement   | Références du PAM pour 2018  | Données du PAM pour 2019   | Données du PAM à la date de juin 2020   |
| <b>Obtenir plus rapidement des résultats sur le terrain</b>  |  |  |  |  |   |
| 2. Accroître la collaboration sur les évaluations conjointes ou indépendantes à l'échelle du système pour améliorer l'appui des Nations Unies sur le terrain | Pourcentage de bureaux d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui participent à des évaluations conjointes ou indépendantes à l'échelle du système | Référence 2018: 29 pour cent (évaluations conjointes), 20 pour cent (évaluations indépendantes à l'échelle du système)<br>Cible 2021: 75 pour cent (évaluations conjointes), 50 pour cent (évaluations indépendantes à l'échelle du système) | En 2018, le PAM a mené à bien cinq évaluations conjointes et cinq autres étaient en cours. Il participe en outre à une évaluation interorganisations de l'action humanitaire menée pour faire face au phénomène El Niño en Éthiopie. | Au niveau décentralisé, le PAM a participé à neuf évaluations conjointes en 2019, dont trois étaient achevées à la fin de l'année (Colombie, Eswatini et Inde). De plus, le Bureau de l'évaluation du PAM a participé activement à l'évaluation interorganisations de l'action humanitaire menée pour faire face à la sécheresse en Éthiopie, évaluation qui s'est achevée en 2019, ainsi qu'à l'évaluation interorganisations de l'action humanitaire menée pour faire face au cyclone Idai au Mozambique et à celle portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Enfin, les préparatifs de l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome ont démarré fin 2019 et se poursuivront en 2020. | En juin 2020, au moment de l'établissement de la présente note d'information, le PAM participait à six évaluations décentralisées. Toutes ont débuté en 2019 et trois ont été achevées (Bénin, Malawi et Mozambique). Des évaluations conjointes supplémentaires devraient débuter en 2020, mais peut-être avec du retard en raison de la pandémie. Le PAM participait aussi aux deux évaluations interorganisations de l'action humanitaire – celle qui était menée au Mozambique et celle qui portait sur l'égalité des sexes – qui ont débuté en 2019. S'agissant des évaluations indépendantes à l'échelle du système, l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome en était à sa phase préparatoire et le PAM participait aussi à l'étude interorganisations de |

| ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE -<br>ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE   |  |  |   |  |   |
|---|--|--|---|--|---|
| Engagement pertinent  | Indicateurs propres aux entités  | Références et cibles figurant dans le Pacte de financement | Références du PAM pour 2018   | Données du PAM pour 2019   | Données du PAM à la date de juin 2020   |
|   |  |  |   |  | l'évaluabilité du Plan d'action mondial: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, sous la direction de l'OMS, en phase de collecte de données. Enfin, le PAM collaborait à la préparation d'une évaluation de l'action menée par le système des Nations Unies en réponse à la COVID-19, par un fonds d'affectation spéciale pluripartenaires. |
| <b>Améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité</b>   |  |  |   |  |   |
| 6. Clarifier les plans stratégiques et les cadres intégrés de résultats et de ressources présentés par les entités, ainsi que leurs rapports annuels sur les résultats obtenus au regard des dépenses | Proportion d'entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui ont tenu au cours de l'année écoulée des dialogues structurés au sein de leurs organes directeurs sur le financement des résultats de développement convenus pour le nouveau cycle de planification stratégique | Référence 2017: 62 pour cent<br>Cible 2021: 100 pour cent  | Les plans stratégiques et les cadres de résultats institutionnels du PAM sont approuvés par son Conseil d'administration. Les débats consacrés à ces documents comprennent, notamment, des concertations avec le Conseil sur le financement des résultats obtenus par le PAM en matière de développement. | La question du financement des résultats à obtenir en matière de développement est inscrite au cœur du Plan stratégique et du Cadre de résultats institutionnels du PAM. En 2019, le PAM l'a évoquée avec les membres du Conseil lors de la session annuelle et au cours de consultations informelles portant sur le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, |   |



| ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE -<br>ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  |  |  |   |   |   |
|--|--|--|---|---|---|
| Engagement pertinent   | Indicateurs propres aux entités  | Références et cibles figurant dans le Pacte de financement | Références du PAM pour 2018   | Données du PAM pour 2019  | Données du PAM à la date de juin 2020                 |
|  |  |  |   | la stratégie en matière de partenariat et de collaboration avec des entités non gouvernementales (la version actualisée de la stratégie en matière de partenariat avec le secteur privé) et la stratégie du PAM en matière d'achats locaux de produits alimentaires |   |
| 7. Améliorer la transparence et la communication d'informations au niveau des entités et du système dans son ensemble en mettant en corrélation les ressources et les résultats liés aux ODD | Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui communiquent individuellement des données financières au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination | Référence 2017: 69 pour cent<br>Cible 2021: 100 pour cent  | Oui. Le PAM communique ses données financières au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination | Fait. Pas de modification par rapport aux références (premier rapport présenté en 2008).  | Fait. Pas de modification par rapport aux références. |

| <b>ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b> |  |   |  |  |   |
|---|--|---|--|--|---|
| <b>Engagement pertinent</b>   | <b>Indicateurs propres aux entités</b>   | <b>Références et cibles figurant dans le Pacte de financement</b> | <b>Références du PAM pour 2018</b>                         | <b>Données du PAM pour 2019</b>  | <b>Données du PAM à la date de juin 2020</b>          |
|   | Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui publient leurs données conformément aux normes internationales les plus strictes en matière de transparence                        | Référence 2017: 36 pour cent<br>Cible 2021: 100 pour cent         | Oui. Le PAM publie ses données.                            | Fait. Pas de modification par rapport aux références (premier rapport communiqué à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide en juin 2014). | Fait. Pas de modification par rapport aux références. |
|   | Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement actives au niveau des pays qui rendent compte au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination des dépenses ventilées par pays | Référence 2017: 46 pour cent<br>Cible 2021: 100 pour cent         | Oui. Le PAM rend compte de ces données ventilées par pays. | Fait. Pas de modification par rapport aux références (premier rapport présenté en 2008).   | Fait. Pas de modification par rapport aux références. |
|   | Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui rendent compte des dépenses ventilées par ODD  | Référence 2017: 20 pour cent<br>Cible 2021: 100 pour cent         | Oui. Le PAM rend compte des dépenses ventilées par ODD     | Fait. Pas de modification par rapport aux références (premier rapport présenté le 17 mai 2019).  | Fait. Pas de modification par rapport aux références. |

| ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE –<br>ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE   |  |  |   |   |   |
|---|--|--|---|---|---|
| Engagement pertinent  | Indicateurs propres aux entités  | Références et cibles figurant dans le Pacte de financement | Références du PAM pour 2018   | Données du PAM pour 2019  | Données du PAM à la date de juin 2020   |
| 9. Rendre les évaluations institutionnelles et les rapports d'audit interne plus accessibles, dans la limite des règles et politiques en matière de publication de l'information établies par les organes directeurs en vigueur au moment de l'établissement des rapports | Pourcentage des entités du système des Nations Unies pour le développement qui, si elles y sont autorisées conformément aux règles et politiques en matière de publication de l'information en vigueur, ont publié leurs évaluations institutionnelles sur le site Web du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation | Référence 2018: 21 pour cent<br>Cible 2021: 100 pour cent  | Le PAM publie 100 pour cent de ses rapports d'évaluations centralisée et décentralisée sur ses sites Web. En outre, les rapports respectant ou dépassant les normes de qualité fixées sont mis en ligne sur les sites Web du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et du Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire, afin que les résultats des évaluations soient largement diffusés auprès des communautés de l'aide humanitaire et du développement à l'échelle mondiale. | Conformément aux engagements pris par le PAM dans sa politique en matière d'évaluation, tous les rapports d'évaluation centralisée et décentralisée sont publiés sur ses sites Web une fois qu'ils ont été définitivement approuvés. En outre, les rapports respectant ou dépassant les normes de qualité fixées sont mis en ligne sur les sites Web du GNUE et du Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire, afin que les résultats des évaluations soient largement diffusés. Des efforts supplémentaires sont faits pour contribuer à tirer le meilleur parti des évaluations, notamment en organisant des activités d'apprentissage et en élaborant des produits d'évaluation adaptés à différents publics. | Conformément aux engagements pris par le PAM dans sa politique en matière d'évaluation, tous les rapports d'évaluation centralisée et décentralisée sont publiés sur ses sites Web une fois qu'ils ont été définitivement approuvés. En outre, les rapports respectant ou dépassant les normes de qualité fixées sont mis en ligne sur les sites Web du GNUE et du Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire, afin que les résultats des évaluations soient largement diffusés. Des efforts supplémentaires sont faits pour contribuer à tirer le meilleur parti des évaluations, notamment en organisant des activités d'apprentissage et en élaborant des produits d'évaluation adaptés à différents publics. |

| ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE   |   |  |   |   |   |
|--|---|--|---|---|---|
| Engagement pertinent   | Indicateurs propres aux entités   | Références et cibles figurant dans le Pacte de financement | Références du PAM pour 2018   | Données du PAM pour 2019  | Données du PAM à la date de juin 2020   |
|  | Pourcentage de rapports d'audit interne publiés conformément aux règles et politiques en matière de publication de l'information établies par les organes directeurs pertinents, qui peuvent être consultés sur un site Web spécifique des Représentants des services d'audit interne des organismes des Nations Unies, sous réserve de la disponibilité des ressources | Référence 2018: 0 pour cent<br>Cible 2019: 100 pour cent   | Depuis 2013, les rapports d'audit interne du PAM peuvent être consultés sur le site <a href="https://www.wfp.org/audit-inspection-reports">https://www.wfp.org/audit-inspection-reports</a> .             | Depuis 2013, les rapports d'audit interne du PAM peuvent être consultés sur le site <a href="https://www.wfp.org/audit-inspection-reports">https://www.wfp.org/audit-inspection-reports</a> . La plateforme des Représentants des services d'audit interne des organismes des Nations Unies n'a pas encore été mise en place. | Depuis 2013, les rapports d'audit interne du PAM peuvent être consultés sur le site <a href="https://www.wfp.org/audit-inspection-reports">https://www.wfp.org/audit-inspection-reports</a> . La plateforme des Représentants des services d'audit interne des organismes des Nations Unies n'a pas encore été mise en place. |
| 10. Accroître la visibilité des résultats obtenus grâce aux contributions volontaires aux ressources de base, aux contributions aux fonds communs et thématiques, et aux contributions des pays de programme | Mention expresse des donateurs versant des contributions volontaires aux ressources de base ou des contributions aux fonds communs et thématiques, ainsi que des contributions des pays de programme dans les rapports annuels des équipes de pays des Nations Unies sur les résultats obtenus et dans les rapports mondiaux et par pays présentés par chaque entité    | Référence 2018: sans objet<br>Cible 2020: Oui              | Ces contributions sont mises en évidence dans le rapport annuel sur les résultats du PAM, dans tous les rapports annuels par pays ainsi que dans un rapport interne annuel sur les contributions souples. | Le PAM utilise ses rapports annuels (le rapport annuel sur les résultats et les rapports annuels par pays) pour mettre en évidence les résultats obtenus grâce aux contributions volontaires.   | Le PAM utilise ses rapports annuels (le rapport annuel sur les résultats et les rapports annuels par pays) pour mettre en évidence les résultats obtenus grâce aux contributions volontaires.   |

| <b>ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b> |  |   |   |  |  |
|---|--|---|---|--|--|
| <b>Engagement pertinent</b>   | <b>Indicateurs propres aux entités</b>   | <b>Références et cibles figurant dans le Pacte de financement</b> | <b>Références du PAM pour 2018</b>  | <b>Données du PAM pour 2019</b>  | <b>Données du PAM à la date de juin 2020</b>   |
|   | Mention expresse de chaque donateur dans tous les rapports sur les résultats présentés par les administrateurs des fonds communs et thématiques et par les bénéficiaires du Groupe des Nations Unies pour le développement durable | Référence 2018: sans objet<br>Cible 2020: Oui                     | Le PAM ne gère pas de fonds de financement commun ni de fonds thématique.   | Le PAM ne gère pas de fonds de financement commun ni de fonds thématique.  | Le PAM ne gère pas de fonds de financement commun ni de fonds thématique.  |
| <b>Gains d'efficacité</b>   |  |   |   |  |  |
| 11. Mettre en œuvre les objectifs du Secrétaire général concernant le regroupement des opérations afin de gagner en efficacité                            | Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui rendent compte à leurs organes directeurs des gains d'efficacité réalisés  | Référence 2017: 41 pour cent<br>Cible 2021: 100 pour cent         | Depuis 2015, le PAM fait régulièrement état dans son rapport annuel sur les résultats des gains d'efficacité obtenus. | Depuis 2015, le PAM fait état dans son rapport annuel sur les résultats des gains d'efficacité obtenus et continue d'affiner les analyses correspondantes. | Depuis 2015, le PAM fait état dans son rapport annuel sur les résultats des gains d'efficacité obtenus et continue d'affiner les analyses correspondantes. |
|   | Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui ont signé la déclaration de reconnaissance mutuelle de haut niveau   | Référence 2018: 28 pour cent<br>Cible 2021: 100 pour cent         | Le PAM a signé la déclaration de reconnaissance mutuelle de haut niveau en novembre 2018.                             | Fait. Pas de modification par rapport aux références   | Fait. Pas de modification par rapport aux références   |

| <b>ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE -<br/>ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b> |  |   |   |  |  |
|---|--|---|---|--|--|
| <b>Engagement pertinent</b>   | <b>Indicateurs propres aux entités</b>   | <b>Références et cibles figurant dans le Pacte de financement</b> | <b>Références du PAM pour 2018</b>  | <b>Données du PAM pour 2019</b>                      | <b>Données du PAM à la date de juin 2020</b>         |
| 12. Mettre intégralement en œuvre les politiques et taux de recouvrement des dépenses approuvés et en rendre compte   | Proportion d'entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui rendent compte chaque année de la mise en œuvre de leurs politiques et taux de recouvrement des dépenses à leurs organes directeurs | Référence 2017: 51 pour cent<br>Cible 2021: 100 pour cent         | Le PAM rend compte tous les ans au Conseil d'administration, dans le plan de gestion, de la mise en œuvre des politiques et taux approuvés de recouvrement des coûts. | Fait. Pas de modification par rapport aux références | Fait. Pas de modification par rapport aux références |

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

|            |  |
|------------|--|
| BCAD       | Bureau de la coordination des activités de développement                         |
| FNUAP      | Fonds des Nations Unies pour la population                                       |
| GNUD       | Groupe des Nations Unies pour le développement                                   |
| GNUE       | Groupe des Nations Unies pour l'évaluation                                       |
| HCR        | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés                            |
| ODD        | objectif de développement durable  |
| OMS        | Organisation mondiale de la Santé  |
| ONU        | Organisation des Nations Unies   |
| ONU-Femmes | Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes |
| PNUAD      | plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement                        |
| PNUD       | Programme des Nations Unies pour le développement                                |
| UNICEF     | Fonds des Nations Unies pour l'enfance   |
| UNOPS      | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets                   |